

FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION

Fonds du Nord

Appel à propositions

Juin 2024

INNOVATION

Fondation canadienne
pour l'innovation

Canada Foundation
for Innovation



Table des matières

Partie 1 – Quoi retenir de ce programme de financement?	2
Raison d'être	2
Objectifs	3
Dates importantes.....	3
Budget.....	3
Financement des infrastructures de recherche.....	3
Coûts d'exploitation et de maintenance.....	3
Aide à la préparation des propositions	4
Établissements admissibles.....	4
Projets d'infrastructure de recherche admissibles	4
Infrastructure de calcul informatique de pointe	5
Processus d'évaluation	6
Critères d'évaluation.....	6
Collaboration avec les gouvernements territoriaux ou provinciaux ou les administrations régionales autonomes	7
Décisions de financement	7
Annonces publiques.....	7
Partie 2 – Comment soumettre une proposition?	8
Soumettre une demande d'aide à la préparation d'une proposition	8
Soumettre une proposition.....	9
Consulter les ressources disponibles.....	9
Soumettre une proposition.....	9
Partie 3 – Normes et instructions relatives aux critères	14
Objectif 1	14
Recherche menée dans le Nord, pour le Nord....	14
Équipe	14
Objectif 2.....	15
Infrastructure	15
Pérennité	15
Objectif 3.....	16
Retombées pour les collectivités du Nord	16

À propos de la Fondation canadienne pour l'innovation

Avec son mandat audacieux et sa vision stratégique, la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) donne aux chercheurs et chercheuses les moyens d'être des leaders mondiaux dans leur domaine et de répondre aux grands enjeux de société.

La FCI contribue au financement d'outils, d'équipements et de laboratoires à la fine pointe de la technologie. Cette infrastructure est nécessaire à la recherche fondamentale et permet de relever des missions de recherche qui transcendent les disciplines et mobilisent tous les secteurs.

Les infrastructures de recherche financées par la FCI favorisent la mobilisation des connaissances, stimulent l'innovation et la commercialisation et offrent un milieu exceptionnel pour assurer la formation de la nouvelle génération.

Photo de couverture : (de gauche à droite) Aina Igliyok, Carole-Anne Gillis, Silasie Ajaku et Jaiku Airo participent à un projet de recherche sur les ombles chevaliers du lac Tasirjuarusik, au Nunavik.

Source : Véronique Dubos/ArcticNet

Partie 1 – Quoi retenir de ce programme de financement?

Raison d'être

Le Fonds du Nord donnera aux établissements et aux organismes du Nord du Canada admissibles les moyens financiers nécessaires pour acquérir des infrastructures de recherche leur permettant de mener des projets de recherche répondant aux priorités de leurs régions et de leurs collectivités. Ces projets de recherche seront conçus, montés, dirigés et gérés par des établissements, des chercheurs, des chercheuses et des collectivités du Nord.

En ce qui concerne ce programme de financement, la définition donnée au terme « Nord » englobe le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, la région désignée des Inuvialuit, le Nunavut, le Nunavik et le Nunatsiavut. Le Fonds du Nord vient bonifier les investissements stratégiques du gouvernement du Canada destinés aux activités de recherche nordiques. Il vise donc à renforcer les capacités de recherche dans cette région.

Il sera possible de soumettre des propositions relevant de toutes les disciplines, du moment qu'elles indiquent clairement comment les activités de recherche prévoient mobiliser et être directement au service des collectivités nordiques, y compris les communautés des Premières Nations, de Métis ou d'Inuit.

La FCI lance ce nouveau programme de financement suite à un octroi du gouvernement du Canada de 25 millions de dollars. Cet octroi vise spécifiquement les infrastructures de recherche nécessaires à la réalisation de projets de recherche qui non seulement ont pour cible le Nord du Canada, mais aussi s'y déroulent et sont dirigés par les gens des régions nordiques.



Principes d'équité, de diversité et d'inclusion

Dans l'ensemble de ses activités, la FCI reconnaît qu'un large éventail de perspectives, de compétences et d'expériences contribue à rehausser le niveau d'excellence en recherche. C'est pourquoi elle s'engage à respecter les principes d'équité, de diversité et d'inclusion.

Équité : La FCI aspire à ce que l'ensemble du personnel de recherche, de même que tous les établissements admissibles, puissent avoir accès à et bénéficier de ses programmes de financement et de l'infrastructure de recherche qu'elle finance au moyen de procédures bien établies, justes et impartiales.

Diversité : La FCI accorde de l'importance aux caractéristiques qui permettent aux chercheurs, chercheuses et aux établissements de réussir, quel que soit leur parcours ou leur provenance. Cela comprend notamment :

- Les attributs personnels : le genre, la langue, la culture et l'étape à laquelle une personne est rendue dans sa carrière;

- Des particularités propres à un établissement : sa taille, son emplacement et la catégorie à laquelle il appartient; ainsi que
- Les propriétés qui se rapportent à chaque discipline et à l'ensemble du spectre de la recherche, fondamentale ou appliquée.

Inclusion : La FCI encourage une culture de collaboration et de partenariat, ce qui comprend de faire participer et de s'engager auprès de divers groupes de personnes, établissements et dans de nombreux domaines de recherche afin de maximiser le potentiel de l'écosystème de la recherche du Canada.

La FCI croit que favoriser une culture équitable, diversifiée et inclusive est la responsabilité de l'ensemble de l'écosystème de la recherche, y compris des bailleurs de fonds, des établissements, des chercheurs, des experts et des évaluateurs.

Objectifs

- Soutenir des activités de recherche menées par des établissements ou organismes du Nord du Canada et des communautés des Premières Nations, de Métis ou d'Inuit;
- Bonifier les capacités à mener des activités de recherche *dans* le Nord, *pour* le Nord;
- Engendrer des retombées pour le Nord du Canada et ses collectivités sur les plans de la santé, de l'environnement, des conditions sociales, culturelles ou économiques, notamment la formation de personnel hautement qualifié du milieu de l'enseignement postsecondaire ou d'un autre milieu.

Dates importantes

Tableau 1 : Tableau des activités et des dates importantes

Activité	Date
Publication de l'appel à propositions par la FCI	31 janvier 2024
Date limite pour soumettre une proposition	En tout temps entre février 2024 et février 2028
Dernières décisions de financement	Mars 2029
Durée du Fonds du Nord	Cinq ans ou jusqu'à épuisement des fonds

À partir du mois de février 2024, il sera continuellement possible pour un établissement admissible de soumettre une proposition sur une période de cinq ans, soit la durée prévue de ce programme de financement. Veuillez consulter la [Partie 2 – Comment soumettre une proposition?](#) pour connaître la marche à suivre.

Budget

La FCI investira jusqu'à 25 millions de dollars dans les infrastructures de recherche nordiques sur cinq ans (cela comprend les coûts d'exploitation et de maintenance). Afin d'inciter les organismes sans but lucratif admissibles à participer, la FCI réservera la somme de cinq millions de dollars aux propositions qu'ils soumettraient durant les trois premières années. Au terme de la troisième année, le montant restant sera mis à la disposition de l'ensemble des établissements demandeurs.

Financement des infrastructures de recherche

La FCI financera au maximum 50 pour cent des coûts admissibles d'un projet d'infrastructure de recherche.

Un établissement demandeur et ses autres partenaires financiers admissibles devront prendre en charge la portion restante des coûts (50 pour cent ou plus). Il existe deux types de partenaires financiers admissibles : ceux qui ne s'impliquent pas directement dans les activités de recherche ou de développement technologique (par exemple les gouvernements territoriaux, provinciaux, fédéral canadien ou internationaux, les fondations ou les fournisseurs); et ceux qui s'impliquent directement dans les activités de recherche ou de développement technologique (par exemple les fournisseurs d'équipements spécialisés qui veulent améliorer leurs technologies ou les organisations non gouvernementales y compris les organisations éducatives ou de recherche).

Vous trouverez à la [section 4.8](#) de notre [Guide des politiques et des programmes](#) des listes de partenaires admissibles et non admissibles.

Coûts d'exploitation et de maintenance

Le [Fonds d'exploitation des infrastructures \(FEI\)](#) couvrira une partie des coûts d'exploitation et de maintenance des infrastructures de recherche financées. Pour obtenir ce financement, un établissement admissible peut demander une contribution au titre du FEI d'un maximum de 100 pour cent de la contribution que la FCI versera pour couvrir les coûts d'un projet d'infrastructure de recherche. Par exemple, si le total des

coûts admissibles d'un projet d'infrastructure de recherche s'élève à 5 millions de dollars (financés à parts égales par la FCI et les partenaires financiers), l'établissement peut demander jusqu'à 2,5 millions de dollars supplémentaires du FEI pour couvrir les coûts d'exploitation et de maintenance.

Il n'est pas nécessaire d'obtenir de financement d'un partenaire pour bénéficier du FEI. Le budget de 25 millions de dollars comprend les contributions au titre du FEI.

Vous trouverez à la [section 4.7.1](#) de notre [Guide des politiques et des programmes](#) la liste des coûts admissibles et non admissibles au titre du FEI.

Aide à la préparation des propositions

Dans le cadre de ce programme de financement, les établissements admissibles peuvent demander des fonds pour couvrir une partie des coûts des réunions, des consultations et de dépenses se rapportant à la préparation de propositions.

Chaque établissement admissible peut obtenir à cette fin un maximum de 50 000 dollars par année et de 100 000 dollars pendant toute la durée du programme de financement, laquelle est prévue être de cinq ans.

Si vous souhaitez bénéficier de ce type de financement, veuillez soumettre un document de trois pages maximum, présentant le processus de préparation de votre proposition, le détail des activités qui seront réalisées et une estimation des coûts connexes. Veuillez envoyer ce document à l'adresse fonds.du.nord@innovation.ca.

Veuillez consulter la section [Soumettre une demande d'aide à la préparation d'une proposition](#) pour en savoir plus et trouver des exemples de coûts admissibles.

Établissements admissibles

Pour présenter une proposition, l'université, le collège, l'hôpital de recherche ou l'établissement ou organisme de recherche à but non lucratif canadien doit répondre aux deux critères suivants :

1. Être situé au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, la région désignée des Inuvialuit, au Nunavut, au Nunavik ou au Nunatsiavut; et
2. Être admissible au financement de la FCI.

Écrivez-nous à admissibilite@innovation.ca pour savoir comment préparer une demande d'admissibilité pour votre établissement.

Notez que la FCI octroie des fonds aux établissements, et non aux chercheurs ou chercheuses en particulier.

Projets d'infrastructure de recherche admissibles

Dans leur proposition, les établissements admissibles peuvent demander à la FCI un montant qui totalise entre 250 000 dollars et 2,5 millions de dollars pour couvrir les coûts d'un projet d'infrastructure de recherche. Par exemple, si les dépenses admissibles se chiffrent à 5 millions de dollars, un établissement pourra demander 2,5 millions de dollars à la FCI et devra obtenir un montant équivalent de fonds de contrepartie auprès d'un ou de plusieurs partenaires financiers.

Les projets admissibles comportent l'acquisition ou le développement d'infrastructures de recherche visant à accroître la capacité de recherche et à soutenir des activités de recherche étant grandement pertinentes pour les collectivités du Nord. Pour être financée, il faut que l'infrastructure de recherche soit essentielle à la conduite des activités de recherche prévues par l'établissement demandeur, et il faut qu'elle se trouve au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, la région désignée des Inuvialuit, au Nunavut, au Nunavik ou au Nunatsiavut.

Sont compris dans les coûts admissibles des infrastructures de recherche :

- L'acquisition d'équipements de recherche, dont des appareils à usage intensif et quotidien (par exemple, des véhicules de terrain, des centrifugeuses, des balances, des hottes, du matériel audiovisuel) et de l'équipement spécialisé (par exemple, des drones, des laboratoires mobiles, des instruments de spectroscopie, des tours météorologiques);
- La mise à niveau ou le remplacement d'infrastructures de recherche vieillissantes;
- L'envoi, le transport et l'installation de l'infrastructure de recherche;
- Le salaire du personnel professionnel et technique devant concevoir ou installer l'infrastructure de recherche;
- La rénovation d'espaces nécessaires pour abriter et utiliser l'infrastructure de recherche ou mener des activités de recherche.

Seront admissibles au financement les dépenses associées à l'infrastructure de recherche et les contributions en nature ayant été faites à partir du **1^{er} janvier 2022**. Les dépenses sont par ailleurs considérées comme engagées une fois que les articles ont été reçus, que les services ont été rendus ou que le travail a été effectué.

Vous trouverez à la [section 4.6](#) du [Guide des politiques et des programmes](#) la liste des coûts admissibles et non admissibles; et à la [section 4.9](#) une définition des contributions en nature admissibles.

Vous pouvez aussi nous écrire à fonds.du.nord@innovation.ca pour en savoir plus au sujet des coûts admissibles ou non admissibles.

Infrastructure de calcul informatique de pointe

Les établissements peuvent soumettre des propositions afin d'acquérir une infrastructure de calcul informatique de pointe (ou autres ressources connexes) qui leur permettrait de mener des activités de recherche ou de développement technologique.

L'infrastructure de recherche pour le calcul informatique de pointe comprend normalement les ressources ou les systèmes suivants :

- Systèmes à forte capacité dédiés aux calculs séquentiels;
- Systèmes dédiés aux applications parallèles requérant une communication à très haut débit;
- Systèmes à mémoire partagée;
- Systèmes dédiés aux applications requérant une grande quantité de mémoire;
- Stockage à haute performance;
- Archivage;
- Informatique en nuage;
- Systèmes comportant des cartes accélératrices, y compris des cartes graphiques;
- Systèmes de visualisation à haute performance;
- Systèmes dédiés au calcul orienté et interactif.

L'infrastructure de calcul informatique de pointe comprend à la fois le logiciel et l'environnement nécessaires pour pouvoir utiliser efficacement ce type d'infrastructure, notamment en garantissant des normes élevées en matière de sécurité et d'intégrité des données.

Les investissements dans l'infrastructure de calcul informatique de pointe se trouvent optimisés lorsque ces ressources sont partagées. En principe, les nouvelles ressources de calcul informatique ou les ressources additionnelles demandées au titre du Fonds du Nord et dont le coût est supérieur à 100 000 dollars sont hébergées, gérées et exploitées par l'Alliance de recherche numérique du Canada (l'Alliance).

Si vous envisagez présenter une demande visant l'acquisition d'une infrastructure de calcul informatique de pointe, veuillez consulter le site Web de l'Alliance pour connaître son [processus de consultation sur les subventions](#) et écrire à CFI-FCI@alliancecan.ca pour connaître la marche à suivre en vue d'amorcer le processus.

Afin de faciliter et d'accélérer le processus de consultation, tout en permettant qu'une réponse rapide soit communiquée aux établissements, la FCI transmettra à l'Alliance de manière opportune et confidentielle les propositions incluant une infrastructure de calcul informatique de pointe dont le montant demandé est supérieur à 100 000 dollars. En soumettant à la FCI une telle proposition, vous consentez donc à ce que les renseignements qu'elle contiendrait soient transmis à l'Alliance afin de déterminer si oui ou non l'infrastructure demandée peut être intégrée à un site d'hébergement national.

Processus d'évaluation

Le processus d'évaluation du Fonds du Nord permettra de déterminer si les propositions répondent aux cinq critères d'évaluation de ce programme de financement.

En collaboration avec des établissements, des collectivités et d'autres parties prenantes du Nord, la FCI mettra sur pied un comité aviseur dédié au Fonds du Nord. Ses membres posséderont les connaissances, l'expérience et les perspectives pertinentes en matière de recherche nordique et autochtone. Les Premières Nations, les Métis ou les Inuit y seront représentés. Le comité aviseur du Fonds du Nord conseillera la FCI sur la mise en œuvre et l'évolution de ce programme de financement. Ses membres seront invités à siéger au comité pour un mandat de trois ans.

Chaque proposition sera examinée par un comité d'évaluation constitué de membres du comité aviseur du Fonds du Nord et d'experts ou expertes possédant des compétences complémentaires et pertinentes, le cas échéant. Dans le cadre du processus d'évaluation, le comité d'évaluation d'une proposition rencontrera des personnes représentant l'équipe, l'établissement demandeur et les organismes partenaires. Cette rencontre permettra au comité de poser des questions aux personnes concernées afin de mieux connaître et comprendre le projet proposé, de même que le rôle joué par les organismes de la collectivité (par exemple, en matière de conception, d'élaboration ou de gestion conjointes du projet). Les renseignements recueillis au cours de ces discussions aideront le comité d'évaluation d'une proposition à étudier le projet et à formuler des recommandations de financement à l'intention du conseil d'administration de la FCI.

Critères d'évaluation

Le comité d'évaluation d'une proposition se fondera sur cinq critères, lesquels correspondent aux objectifs du Fonds du Nord. Chaque critère est évalué en fonction d'une norme.

Tableau 2 : Critères d'évaluation et normes du Fonds du Nord

Critère d'évaluation	Norme
Recherche menée <i>dans</i> le Nord, <i>pour</i> le Nord	Les activités de recherche sont grandement pertinentes pour les communautés du Nord, elles sont réalisables et conçues, élaborées ou gérées de façon conjointe avec des communautés des Premières Nations, de Métis ou d'Inuit, le cas échéant.
Équipe	L'équipe possède les connaissances et l'expérience nécessaires lui permettant de mener les activités de recherche. Ses membres des Premières Nations, métis ou inuit jouent un rôle significatif et de premier plan dans les activités de recherche.
Infrastructure	L'infrastructure de recherche est nécessaire, adaptée aux besoins et elle renforcera les capacités de recherche dans le Nord.
Pérennité	L'infrastructure de recherche sera bien gérée et utilisée efficacement.
Retombées pour les collectivités du Nord	Les moyens de transférer les résultats de la recherche ou de mobiliser les connaissances au profit des populations du Nord, y compris des communautés des Premières Nations, de Métis ou d'Inuit, ainsi qu'à d'éventuels partenaires, sont évidents. De plus, il est vraisemblable que les résultats de la recherche engendreront des retombées sur les plans de la santé, de l'environnement, des conditions sociales, culturelles ou économiques pour le Nord du Canada, notamment la formation de personnel hautement qualifié.

Collaboration avec les gouvernements territoriaux ou provinciaux ou les administrations régionales autonomes

Soucieuse de favoriser les collaborations des établissements demandeurs avec d'éventuels partenaires financiers, notamment des organes de financement au sein des gouvernements territoriaux, provinciaux ou d'administrations régionales autonomes (comme des ministères qui financent la recherche dans les établissements postsecondaires), il se pourrait que la FCI coordonne le processus d'évaluation avec ces bailleurs de fonds, afin d'éviter le dédoublement des démarches. Ce travail de coordination du processus d'évaluation consisterait à transmettre les propositions ou rapports d'évaluation à l'organisme de financement concerné, le cas échéant. La FCI procéderait ainsi, uniquement en vertu d'ententes conclues entre elle et les gouvernements territoriaux ou provinciaux ou les administrations régionales autonomes, dans les limites de ce qu'autorise la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (LPRP).

Veillez écrire à fonds.du.nord@innovation.ca pour en savoir plus sur les ententes que la FCI a conclues avec des organismes de financement.

En outre, nous pourrions inviter des représentantes ou représentants des organismes de financement concernés de gouvernements territoriaux ou provinciaux ou d'administrations régionales autonomes à assister aux réunions du comité d'évaluation d'une proposition à titre d'observatrices ou d'observateurs.

Nous encourageons les établissements à collaborer avec les organismes de financement de leur gouvernement territorial, provincial ou de leur administration régionale autonome au début du processus de planification et de préparation de propositions.

Décisions de financement

En ce qui concerne le Fonds du Nord, le conseil d'administration de la FCI rendra chaque année ses décisions de financement à ses séances de mars, de juin et de novembre. Après chacune de ces séances, nous aviserons les établissements concernés des décisions et leur transmettrons le matériel d'évaluation correspondant à leur proposition.

Nous prévoyons rendre les décisions de financement dans un délai maximal de six mois à compter de la date à laquelle une proposition a été soumise.

Annonces publiques

Les sommes octroyées par la FCI font l'objet d'une annonce publique du gouvernement du Canada. Nous organisons ces annonces nationales en collaboration avec les établissements.

Ces événements constituent des occasions intéressantes durant lesquelles les établissements, leurs chercheurs et leurs partenaires, les collectivités, ainsi que les représentantes et représentants gouvernementaux, des médias et de la FCI, peuvent mettre en valeur la recherche et les développements technologiques rendus possibles par l'infrastructure financée par la FCI.

Suite à cette annonce, il est souhaitable que les établissements fassent appel aux médias locaux et nationaux pour promouvoir les avantages des activités de recherche et de développement technologique dans le Nord.

Partie 2 – Comment soumettre une proposition?

Vous trouverez ci-dessous la marche à suivre pour soumettre :

- Une demande d'aide à la préparation de propositions (contribution financière maximale de 50 000 dollars par année);
- Une proposition au Fonds du Nord (contribution financière d'entre 250 000 dollars et 2,5 millions de dollars).

L'aide à la préparation de propositions est facultative. Il n'est pas nécessaire d'en soumettre une pour présenter une proposition au titre du Fonds du Nord.

Soumettre une demande d'aide à la préparation d'une proposition

Si vous cherchez à développer une idée de projet d'infrastructure de recherche, vous pouvez demander du financement pour vous aider à préparer une proposition. Seuls les établissements et organismes du Nord admissibles peuvent soumettre une demande d'aide à la préparation de propositions.

Pour soumettre ce genre de demande, la personne signataire autorisée de votre établissement doit envoyer un document de trois pages maximum à l'adresse : fonds.du.nord@innovation.ca, et y présenter les éléments suivants :

- Le concept et la raison d'être des activités de recherche nécessitant l'infrastructure de recherche;
- Le nom, l'affiliation et le rôle dans la communauté des responsables du projet et des membres de l'équipe;
- Le nom des établissements impliqués;
- Une liste d'éventuels collaborateurs ou collaboratrices;
- Les détails quant aux retombées escomptées des activités de recherche;
- Une brève description de l'infrastructure de recherche qui devrait faire partie de la proposition (c'est-à-dire le type d'infrastructure de recherche et les coûts approximatifs);
- La manière dont vous comptez préparer la proposition (indiquez par exemple les personnes qui seront mobilisées et par quelle méthode vous les mobiliserez, les éventuels partenaires, les détails concernant les réunions, les consultations, la logistique, l'échéancier et le budget);
- Une estimation du coût des activités de préparation de la proposition, ventilée par activité.

Chaque établissement admissible peut obtenir à cette fin un maximum de 50 000 dollars par année et de 100 000 dollars pendant toute la durée du programme de financement, laquelle est prévue être de cinq ans. La FCI remboursera ces dépenses en fonction des montants réellement engagés.

Voici des exemples de coûts admissibles pour la préparation de propositions :

- Frais de déplacement et d'hébergement de membres de l'équipe et des partenaires qui doivent préparer la proposition;
- Location de matériel audiovisuel;
- Coordination par un tiers des activités de préparation de la proposition;
- Aide externe pour rédiger ou réviser la proposition;
- Aide de la part de conseillères ou conseillers de la collectivité en vue de créer ou de consolider des partenariats au sein même de celle-ci;
- Autres dépenses autorisées au préalable par la FCI.

C'est le personnel de la FCI qui évaluera les demandes d'aide à la préparation de propositions. Elles ne feront donc pas partie du processus d'évaluation du Fonds du Nord. Les partenaires n'ont d'ailleurs pas à fournir de fonds de contrepartie équivalant au financement demandé à cette fin.

Veillez nous écrire à fonds.du.nord@innovation.ca pour en savoir plus au sujet des coûts admissibles ou non relativement à une demande d'aide à la préparation de propositions.

Soumettre une proposition

Consulter les ressources disponibles

Servez-vous du [Système de gestion des contributions de la FCI \(SGCF\)](#) pour préparer, partager et soumettre votre proposition. Vous trouverez dans le présent appel à propositions et sur la page [Mode d'emploi du Système de gestion des contributions de la FCI \(SGCF\)](#) de notre site Web, toute l'information dont vous avez besoin pour présenter une proposition au titre du Fonds du Nord, y compris les lignes directrices relatives à la préparation des propositions.

Soumettre une proposition

La proposition doit présenter clairement les mérites et la pertinence du projet pour le Nord. Vous devez fournir suffisamment de renseignements pour permettre l'évaluation de la proposition conformément aux critères d'évaluation.

La proposition compte trois modules distincts dans le SGCF :

Le **module « Description du projet »** doit comprendre de l'information concernant le projet proposé, la façon dont il répond aux objectifs et aux critères.

Le **module « Renseignements financiers »** doit comprendre de l'information détaillée concernant le budget.

Le **module « Sécurité de la recherche »** doit comprendre de l'information relative à la sécurité de la recherche.

Les formulaires du SGCF indiquent le nombre maximal de caractères pouvant être saisis dans chacune des sections, ainsi que le nombre maximal de pages que les fichiers devant être téléversés peuvent contenir.

Module « Description du projet »

Ce module comprend les sections suivantes :

- Information concernant le projet;
- Sommaire en langage clair;
- Équipe;
- Établissements partenaires;
- Ressources financières pour l'exploitation et la maintenance;
- Critères d'évaluation.

Information concernant le projet

Cette section renferme les renseignements de base concernant le projet, comme le titre, le nom de [l'établissement demandeur admissible](#), des mots clés et de l'information relative à la sécurité de la recherche.

Sommaire en langage clair

(1 500 caractères)

Veillez décrire brièvement les activités de recherche proposées en utilisant un langage clair. Répondez aux questions suivantes : en quoi consiste la recherche? Comment est-elle menée? En quoi est-elle importante pour le Nord et les communautés des Premières Nations, de Métis ou d'Inuit? Veuillez mettre l'accent sur les résultats escomptés et les retombées prévues pour les collectivités et populations du Nord. Ce sommaire

n'est pas pris en compte dans le processus d'évaluation. En revanche, si le projet obtient du financement, il pourra être utilisé dans les produits de communication et sur le site Web de la FCI.

Équipe

L'équipe doit compter des membres des Premières Nations, des Métis ou des Inuit, ainsi que des chercheurs et chercheuses affiliés à l'établissement demandeur. Elle peut aussi comprendre du personnel technique, des collaborateurs et collaboratrices d'autres établissements d'enseignement postsecondaire, et d'autres partenaires et membres de la collectivité. Elle doit être formée d'un maximum de dix personnes (indiquez leur nom et affiliation), en comptant les responsables d'équipe. Vous n'êtes pas tenu de joindre le CV des membres à votre proposition.

Lorsque vous mettez votre équipe sur pied, assurez-vous de bien revoir les critères d'évaluation et de tenir compte des considérations mentionnées à la section « Équipe » de la [Partie 3 – Normes et instructions relatives aux critères](#) du présent document.

Nommez un ou deux responsables d'équipe. Le fait d'en nommer deux, permet d'une part, de reconnaître d'autres personnes ayant l'aptitude de diriger au sein de l'équipe et d'autre part, de composer une équipe aux styles de gestion plus diversifiés. Les responsables d'équipe doivent être affiliés à des établissements situés dans le Nord ou résider dans des collectivités nordiques.

La personne qui crée une proposition dans le SGCF doit être affiliée à l'établissement administratif et est, par défaut, administrativement responsable de l'équipe. Elle devra donc accomplir certaines tâches, par exemple, remplir les formulaires dans le SGCF et soumettre cette proposition à son établissement. Prière de noter que seules les personnes signataires autorisées d'un établissement peuvent compléter l'étape finale de soumission des propositions à la FCI.

Les responsables et les membres d'équipes doivent :

- Avoir un compte actif dans le SGCF; et
- Accepter de participer au projet avant l'envoi de la proposition.

Le SGCF permet aux responsables d'équipe de lire, de rédiger et de modifier la proposition. Les membres, quant à eux, auront un accès en mode consultation seulement.

Établissements partenaires

S'il y a lieu, énumérez les établissements admissibles au financement de la FCI qui collaborent à la proposition. Un établissement partenaire est un établissement qui reçoit une partie de l'infrastructure et il doit être situé dans le Nord. Avant que vous ne puissiez soumettre une proposition, les établissements partenaires doivent confirmer leur participation au moyen du SGCF.

Ressources financières pour l'exploitation et la maintenance

Cette section présente les coûts annuels et les sources de financement engagés pour assurer l'exploitation et la maintenance efficaces de l'infrastructure de recherche pendant les cinq premières années après sa mise en service (voir la section « [Coûts d'exploitation et de maintenance](#) »).

Si la durée de vie utile de certains articles demandés en lien avec l'infrastructure est plus longue ou plus courte que cinq ans, vous devez fournir à la section « Critères d'évaluation » de la proposition, des renseignements relatifs aux besoins d'exploitation et de maintenance de ces articles pendant leur durée de vie utile.

La durée de vie utile correspond à la période durant laquelle l'infrastructure de recherche doit remplir ses fonctions et engendrer des retombées; elle tient compte de la maintenance et des réparations courantes.

N'indiquez pas les coûts associés aux activités de recherche ou de développement technologique dans le tableau relatif aux sources de financement.

Le montant demandé au titre du Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) pour couvrir les frais d'exploitation et de maintenance peut équivaloir au montant total de la contribution financière de la FCI pour

l'acquisition de l'infrastructure de recherche. Ce montant doit figurer dans la catégorie « Autres » du tableau relatif aux sources de financement.

Justifiez le montant demandé pour l'exploitation et la maintenance dans la section « pérennité » de votre pièce jointe qui répond aux [critères d'évaluation](#).

Veillez consulter la [section 4.7](#) du *Guide des politiques et des programmes* pour en savoir plus sur l'admissibilité des coûts d'exploitation et de maintenance de l'infrastructure de recherche.

Critères d'évaluation

Pour comprendre comment traiter chacun des cinq critères d'évaluation, reportez-vous à la [Partie 3 – Normes et instructions relatives aux critères](#).

Structure de la pièce jointe

Veillez indiquer comment la proposition satisfait aux critères d'évaluation dans un document PDF, puis téléversez-le dans le SGCF. Ce document doit comprendre les informations clés sur la manière dont la proposition satisfait aux critères d'évaluation. Veillez aborder chaque critère dans l'ordre dans lequel ils apparaissent dans la Partie 3 ci-après. Identifiez clairement le début d'un nouveau critère par un titre.

Nombre maximal de pages

La FCI est en mesure de recevoir des propositions rédigées en français ou en anglais. Le nombre maximal de pages varie selon la langue choisie.

Ainsi, la limite est de 18 pages pour celles en français et de 15 pages pour les propositions en anglais.

Vous disposez d'une certaine marge de manœuvre quant à la manière dont vous traiterez chaque critère dans votre proposition (par exemple la manière dont vous distribuerez le nombre de page par rapport à chaque critère, l'utilisation que vous ferez – ou pas – de figures ou de diagrammes, etc.).

Format de la pièce jointe

Le SGCF pagine automatiquement les propositions. Les pièces jointes ne doivent donc pas être paginées avant d'y être téléversées.

Étant donné que les évaluateurs et évaluatrices examinent les propositions en format électronique, veillez disposer le texte des pièces jointes en une seule colonne, de format standard, sur une page de 21 cm × 27 cm (8,5 pouces × 11 pouces). Il faut éviter de disposer le texte sur deux colonnes ou en format horizontal, car cela peut gêner la lisibilité.

Nous incitons fortement les établissements demandeurs à choisir une police de caractères de couleur noire de 12 points et à utiliser un interligne simple (six lignes par 2,5 cm (1 pouce)) en évitant les caractères serrés.

Voici la mise en page à utiliser :

- **En-tête** : sur chaque page, inscrivez le nom de l'établissement demandeur en haut à gauche et le numéro du projet en haut à droite;
- **Pied de page** : n'écrivez aucune information dans cet espace qui est réservé à la pagination automatique;
- **Marges** : insérez une marge d'au moins 2,5 cm (1 pouce) tout autour de la page. L'en-tête peut être à même ces marges;
- **Format et taille des fichiers** : ne téléversez que des fichiers PDF. Les documents rattachés à la proposition sous un autre format doivent être convertis en fichiers PDF avant le téléversement et ne doivent être ni cryptés ni protégés par un mot de passe. La taille du fichier ne doit pas dépasser 20 mégaoctets.

Nous pourrions retourner une proposition qui ne serait pas conforme à ces instructions pour que l'établissement concerné y apporte des corrections.

Module « Renseignements financiers »

Ce module comprend les sections suivantes :

- Coûts des articles individuels;
- Plans de construction ou de rénovation (s'il y a lieu);
- Contributions des partenaires admissibles;
- Aperçu du financement du projet d'infrastructure de recherche (information générée automatiquement).

Coûts des articles individuels

Veillez regrouper les articles en groupes fonctionnels au moment de remplir cette section. Dans la pièce jointe en réponse aux critères d'évaluation, fournissez des renseignements et expliquez en quoi chaque article du groupe répond au critère « Infrastructure ».

Consultez la [section 4.6](#) du [Guide des politiques et des programmes](#) pour en savoir plus sur les coûts admissibles des projets d'infrastructure.

Indiquez uniquement les coûts admissibles d'acquisition et de développement. Inscrivez le coût total de chaque article. Conservez les pièces justificatives, comme les listes de prix, les soumissions et autres, pour nous les fournir sur demande.

Le total des coûts admissibles doit comprendre les taxes (moins les crédits remboursables) et les frais de transport et d'installation. Toutefois, ne calculez pas les taxes des contributions en nature.

Dans la préparation des prévisions budgétaires, suivez vos propres politiques et procédures.

Nous nous attendons à ce que les coûts indiqués dans le budget constituent des estimations fiables de la juste valeur marchande des articles.

Vous trouverez à la [section 4.9](#) du [Guide des politiques et des programmes](#) une définition des contributions en nature admissibles.

Plans de construction ou de rénovation (s'il y a lieu);

Pour chaque proposition comprenant des travaux de construction ou de rénovation, les établissements demandeurs doivent donner les renseignements suivants :

- Un échéancier indiquant les dates importantes des différentes étapes des travaux de rénovation ou de construction proposés;
- Les plans d'étage des nouveaux locaux montrant où sera située l'infrastructure et l'échelle des plans (lorsque la construction ou la rénovation implique plusieurs pièces). Les plans doivent être lisibles lorsqu'ils sont imprimés en noir et blanc sur une page de 21 cm × 27 cm (8,5 pouces × 11 pouces);
- La ventilation des coûts de construction ou de rénovation, par type de coût (coûts directs, accessoires et éventuels), si l'on s'attend à ce que ces coûts dépassent 500 000 dollars.

Il faut téléverser l'échéancier, les plans d'étage et la ventilation des coûts dans un seul PDF. Ces éléments sont distincts et n'ont pas à être comptabilisés dans la limite des pages de la proposition réservée à vos réponses vis-à-vis des critères d'évaluation. Toutes les pages fournissant d'autres informations que celles prévues seront retirées de la proposition.

Contributions des partenaires admissibles

Veillez fournir tous les détails des contributions des partenaires admissibles. Il est inutile d'indiquer les montants demandés à la FCI. Pour chaque partenaire admissible, inscrivez le nom et le type de partenaire ainsi que la ventilation de sa contribution (en espèces et en nature). Nous vous recommandons de regrouper toutes les contributions en nature prévues de la part des fournisseurs sur une seule ligne. Veillez expliquer comment votre établissement prévoit garantir les contributions des partenaires n'ayant pas encore été enregistrées.

Aperçu du financement du projet d'infrastructure de recherche

Les tableaux de la section « Aperçu du financement du projet d'infrastructure de recherche » dans le SGCF sont automatiquement remplis à partir de l'information provenant des sections du module « Renseignements financiers ». Notez que le montant demandé à la FCI correspond à la différence entre le total des contributions des partenaires admissibles et le total des coûts admissibles.

Module « Sécurité de la recherche »

Les établissements qui demandent du financement à la FCI ont des obligations à remplir en matière de sécurité de la recherche au moment de soumettre une proposition. Les exigences qui s'appliquent au Fonds du Nord sont celles relatives aux *Lignes directrices sur la sécurité nationale pour les partenariats de recherche* et à la *Politique sur la recherche en technologies sensibles et sur les affiliations préoccupantes*. [Consultez notre site Web](#) pour savoir ce que votre établissement doit faire pour satisfaire à ces exigences au moment de soumettre une proposition.

Si vous avez répondu par l'affirmative aux questions relatives à la sécurité de la recherche dans la section « Information concernant le projet » sous « Description du projet », vous aurez accès aux documents dont vous aurez besoin sous « Sécurité de la recherche », notamment aux Formulaires d'attestation relatifs à la *Politique sur la recherche en technologies sensibles et sur les affiliations préoccupantes*, aux Formulaires d'évaluation des risques et aux Formulaires d'identification d'un partenaire du secteur privé.

Veillez nous écrire à fonds.du.nord@innovation.ca pour en savoir plus au sujet de la sécurité de la recherche.

Témoignages de soutien

Fournissez jusqu'à trois témoignages de soutien d'une ou de plusieurs collectivités du Nord, qui doivent indiquer comment elles participeront au projet de recherche proposé et en bénéficieront. Les formats suivants sont acceptés :

- Fichier PDF (limite de deux pages, sans aucune restriction par rapport au formatage);
- Enregistrement audio ou vidéo (maximum de 180 secondes; la taille du fichier ne devant pas dépasser 300 mégaoctets).

Assurez-vous d'insérer le numéro du projet qui vous a été attribué dans le SGCF, dans le nom de votre fichier audio ou vidéo.

Partie 3 – Normes et instructions relatives aux critères

Indiquez comment votre proposition satisfait à chacun des critères d'évaluation. Veuillez détailler suffisamment votre réponse pour que le comité d'évaluation d'une proposition puisse évaluer chaque critère.

Objectif 1

Soutenir des activités de recherche menées par des établissements ou organismes du Nord du Canada et des communautés des Premières Nations, de Métis ou d'Inuit.

Les critères d'évaluation associés à cet objectif sont les suivants :

- Recherche menée *dans* le Nord, *pour* le Nord;
- Équipe.

Recherche menée *dans* le Nord, *pour* le Nord

Norme : Les activités de recherche sont grandement pertinentes pour les collectivités du Nord, elles sont réalisables et conçues, élaborées ou gérées de façon conjointe avec des communautés des Premières Nations, de Métis ou d'Inuit, le cas échéant.

Procédure :

- Décrivez les activités de recherche qui feront un usage de l'infrastructure faisant l'objet de la demande de financement et indiquez comment elles permettront d'atteindre les objectifs établis du projet de recherche et de répondre aux priorités des collectivités du Nord;
- Expliquez les méthodologies qui seront utilisées, et analysez la faisabilité en présentant les principales difficultés et les moyens que l'équipe prendra pour les surmonter;
- Indiquez comment le projet sera conçu, élaboré ou géré de façon conjointe avec les membres des communautés des Premières Nations, de Métis ou d'Inuit, le cas échéant.

Équipe

Norme : L'équipe possède les connaissances et l'expérience nécessaires lui permettant de mener les activités de recherche. Ses membres des Premières Nations, métis ou inuit jouent un rôle significatif et de premier plan dans les activités de recherche.

Procédure :

- Décrivez les connaissances nécessaires à la réalisation des activités de recherche;
- Présentez l'expérience, les expertises et les savoirs de chaque membre de l'équipe et la contribution qu'elle ou il est censé apporter dans la réalisation des activités de recherche ou l'utilisation de l'infrastructure de recherche faisant l'objet de la demande de financement.

Objectif 2

Bonifier les capacités à mener des activités de recherche *dans le Nord, pour le Nord.*

Les critères d'évaluation associés à cet objectif sont les suivants :

- Infrastructure;
- Pérennité.

Infrastructure

Norme : L'infrastructure de recherche est nécessaire, adaptée aux besoins et elle renforcera les capacités de recherche dans le Nord.

Procédure :

- Décrivez chaque article faisant l'objet d'une demande de financement et expliquez en quoi il sera nécessaire aux activités de recherche proposées. Indiquez le numéro de l'article (celui présenté dans le tableau relatif au coût des articles individuels), la quantité voulue, l'emplacement et le prix. Fournissez la ventilation des coûts de chacun des groupes d'articles;
- Pour les projets de construction ou de rénovation, veuillez fournir une description des locaux, y compris de leur emplacement, superficie et nature (par exemple laboratoire humide, serre).

Pérennité

Norme : L'infrastructure de recherche sera bien gérée et utilisée efficacement.

Procédure :

- Indiquez comment l'exploitation, la maintenance et l'accès seront assurés durant la vie utile de l'infrastructure (soutien technique, gestion ou supervision du projet, politique d'accès, etc.);
- Présentez les frais d'exploitation et de maintenance ainsi que les sources de financement durant la durée de vie utile de l'infrastructure;
- Justifiez le montant du financement demandé à la FCI pour assurer l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure de recherche (le montant demandé au titre du Fonds d'exploitation des infrastructures pour couvrir les frais d'exploitation et de maintenance peut équivaloir au montant total de la contribution financière de la FCI pour l'acquisition de l'infrastructure de recherche);
- Décrivez les principaux besoins en matière d'exploitation et de maintenance de même que les frais connexes (par exemple, le nombre de membres du personnel, leur rôle et leur salaire);
- Consultez le tableau « Ressources financières pour l'exploitation et la maintenance » dans le module « Description du projet » du SGCF. Le montant demandé pour couvrir les frais d'exploitation et de maintenance doit figurer dans la catégorie « Autres » de ce tableau;
- Indiquez comment la propriété, le contrôle, l'accès et la possession (PCAP®) des données de recherche seront pris en charge et la manière dont les connaissances seront partagées et mises à la disposition des parties prenantes du projet de recherche. Consultez les [principes de PCAP des Premières Nations](#) sur le site Web du Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations ou les principes [CARE](#) (en anglais seulement) pour la gouvernance des données autochtones, établis par l'Alliance mondiale pour les données autochtones.

Objectif 3

Engendrer des retombées pour le Nord du Canada et ses collectivités sur les plans de la santé, de l'environnement, des conditions sociales, culturelles ou économiques, notamment la formation de personnel hautement qualifié du milieu de l'enseignement postsecondaire ou d'un autre milieu.

Les critères d'évaluation associés à cet objectif sont les suivants :

- Retombées pour les collectivités du Nord.

Retombées pour les collectivités du Nord

Norme : Les moyens de transférer les résultats de la recherche ou de mobiliser les connaissances au profit des populations du Nord, y compris des communautés des Premières Nations, de Métis ou d'Inuit, ainsi qu'à d'éventuels partenaires, sont évidents. De plus, il est vraisemblable que les résultats de la recherche engendreront des retombées sur les plans de la santé, de l'environnement, des conditions sociales, culturelles ou économiques pour le Nord du Canada, notamment la formation de personnel hautement qualifié.

Procédure :

- Décrivez les retombées prévues des activités de recherche pour les collectivités du Nord. Elles peuvent par exemple toucher à la santé (nouveaux outils de diagnostic, traitements ou thérapies), à l'environnement (surveillance de l'incidence des changements climatiques sur les régions nordiques ou éloignées, protection du territoire et de l'eau, réduction de la pollution, diminution des émissions de carbone ou orientation des politiques de protection de l'environnement), aux conditions sociales (amélioration du bien-être grâce à de nouvelles politiques ou pratiques, ou amélioration des processus décisionnels mis en place au sein des collectivités), aux conditions culturelles (préservation ou revitalisation des langues autochtones) ou aux conditions économiques (création d'emplois, de produits, de services ou d'industries durables);
- Fournissez de l'information quant au personnel hautement qualifié, du milieu de l'enseignement postsecondaire ou d'un autre milieu, qui sera formé en utilisant l'infrastructure et qui réalisera les activités de recherche, notamment des assistantes et assistants de recherche, des techniciennes et techniciens des communautés des Premières Nations, de Métis ou d'Inuit ou non; ainsi que des étudiantes et étudiants de premier cycle et des cycles supérieurs, des personnes postdoctorantes, des associées et associés de recherche, de ces communautés ou non également. Décrivez leur cheminement de carrière possible ou ce qu'elles pourront apporter d'autre à leur collectivité;
- Décrivez des moyens de transférer les résultats de la recherche ou de mobiliser les connaissances au profit des populations des collectivités du Nord et aux éventuels partenaires et utilisateurs ou utilisatrices (par exemple, des partenariats avec la collectivité, le secteur public ou privé, le cas échéant).

N'hésitez pas à nous écrire à fonds.du.nord@innovation.ca pour toute question relative au Fonds du Nord, aux politiques et lignes directrices de la FCI ou au processus de soumission des propositions.